

Editorial

Comme chaque année le numéro de juin de l'écho des Gorges vous présente le compte administratif (dépenses et recettes effectuées) de l'année écoulée.

Ne me représentant pas en 2014, après 43 ans de vie communale, c'est la dernière fois que je vous en fais part.

En 2012, la commune a continué à investir malgré une conjoncture défavorable avec :

- la sécurisation de l'agence postale qui, après 2 cambriolages successifs, s'est renforcée par la pose d'une alarme et d'un rideau métallique ;
- la mise de la fontaine publique en circuit fermé (la commune payant l'eau comme chaque abonné) ;
- le renforcement électrique du haut du Village ;
- l'acquisition d'un nouveau tableau numérique et d'un vidéo-projecteur pour les écoles ;
- la fin du programme de rénovation des bâtiments communaux constitué par la réfection des toits latéraux du bâtiment Ecole-Mairie et des préaux et la pose de volets neufs, également sur ce bâtiment (travaux facturés en 2013) ;
- la construction du garage communal ;
- la réfection des murets en pierres du monument aux morts et le long de la D 1532.

Ces travaux ont été réalisés sans recourir à l'emprunt et sans augmentation des impôts communaux. Seuls le renforcement électrique et la réfection des murets ont bénéficié de subventions.

Cette année, sauf catastrophe de dernière minute, après 6 années de vicissitude, la station d'épuration devrait voir le jour. Le marché a été attribué par la communauté de communes à l'entreprise ERE de Vienne avec l'entreprise vinoise Mandier au terrassement.

Ces investissements montrent que même si l'existence des communes semble ringarde au niveau européen, gérer les finances au plus près des habitants est encore le meilleur remède contre le gaspillage, tant soit peu que les pouvoirs publics les épaulent au lieu de leur mettre des « bâtons dans les roues ».

Les solutions pour relever les défis de demain ne pourront venir que d'une coopération étroite entre la base et les pouvoirs publics, avec les communautés de communes dans un rôle fédérateur.

Albert Glénat

Maire de Cognin les Gorges

Retrouvez votre commune sur internet :
<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>



SOMMAIRE

En direct des conseils..... 2	Les écoles..... 11
Du nouveau pour les élections.... 5	Le carnaval.....
Les finances de la commune..... 6	L'art plastique à l'école.....12
Nos expositions	Participation à Cogn'arts.....
Cogn'arts 3ème édition.....8	Club du Nan..... 13
Kayiti, une maison pour Haïti.....9	L'assemblée générale.....
En parcourant les rues	Rencontre autour du tri des déchets
STEP La suite +.....10	Foyer Rural..... 14
Couvertures.....	Programme de l'été.....
Fermetures.....	Gymnastique seniors.....
Eclairage.....	Passerelle santé.....15
Les déchetteries.....	Liste des artisans/commerçants..
Au cœur du village.	Centre de loisirs.....
Bibliothèque.....11	Internet : Elle est où la fibre ?....16
	OPAH : Aide à la rénovation.....
	Etat civil..... 16
	Bloc-notes 16

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11/03/2013

1/ Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2013 :

- . taxe d'habitation : 11,63 %,
- . taxe foncière (bâti) : 20,15 %,
- . taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

2/ Approbation des résultats 2012 Commune

Dans sa séance du 11 mars 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2012 :
- Investissement - 40 435,78 €
- Fonctionnement 87 660,32 €
- Total 47 224,54 €
- Résultat de clôture de 2012 :
- Investissement 127 404,63 €
- Fonctionnement 230 980,46 €
- Total 358 385,09 €

3/ Approbation des résultats 2012 CCAS

- Résultat de l'exercice 2012 :
- Investissement 0,00 €
- Fonctionnement 53,90 €
- Total 53,90 €
- Résultat de clôture de 2012 :
- Investissement 0,00 €
- Fonctionnement 1 615,03 €
- Total 1 615,03 €

4/ Budget Primitif 2012

M. le Maire présente le BP 2013 élaboré par la Commission Finances. Quelques points sont revus et celui-ci est voté équilibré en fonctionnement à 524 574 € et en investissement à 312 715,09 €.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2013

1/ ATESAT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention ATESAT contractée avec la DDT pour l'aide à la gestion des travaux routiers et à l'urbanisme a été reconduite pour 2013 et qu'une motion serait nécessaire pour que l'état la pérennise dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention 2013 et à envoyer une motion de soutien à celle-ci à notre Député et à nos Sénateurs.

2/ Personnel

Le Conseil Municipal délibère pour accepter la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^o classe et supprimer celui de 2^o classe en faveur de la Secrétaire de Mairie à compter du 21/10/2013 et prend acte du changement d'échelon (de 5 à 6) pour Grégory Reynaud-Dulaurier au 1^{er} mai 2013.

3/ Travaux sur les chemins

Michel De Gaudenzi fait le point sur les souhaits de travaux de la Commission Communale ainsi que sur les choix techniques des travaux retenus et chiffrés par la DDT. Seront concernés : le prolongement de la Rue Saint-Joseph, le Chemin du Giet au niveau Buisson/Rodet, à Bassetière de la RD22A au pont enjambant le Nan et un revêtement bi-couche à la montée de la Tour pour donner de l'adhérence par temps de neige. Le lamier sera passé en priorité sur ces chemins.

4/ Diagnostics accessibilité

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents diagnostics de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, réalisés par l'Agence QCS Services en date du 25/03/2013.

5/ Prévision des subventions 2014-2015-2016

M. le Maire propose de répondre au courrier de la Direction du Territoire de Saint-Marcellin concernant les projets potentiels 2014-2015-2016 de la commune ; ceux-ci étant, bien entendu, tributaires des élections municipales de 2014.

- 2014 : Travaux de mise en conformité (100 000 €).
- 2015 : Des travaux d'enfouissement de réseaux secs et humides sont prévus dans le haut village avec le SEDI et la 3C2V. Ils concerneront d'ail-

En direct des conseils...

leurs le CD22 en direction de Malleval. Vu l'ampleur des travaux, le revêtement de certaines rues sera totalement à reprendre.

- 2016 : Un aménagement important de zone (voirie, trottoirs...) est prévu à la sortie du village, également en direction de Malleval.

6/ Ecole Privée la Providence

M. le Maire propose de répondre au courrier du collectif de gestion de l'école privée La Providence à Vinay concernant la demande de contribution aux frais de fonctionnement (699,06 € par élève) de ladite école. Il propose de ne pas y donner une suite favorable pour les raisons suivantes :

1/ Aucune dérogation n'a été faite à quelque parent qui soit pour intégrer cette école ;

2/ La Commune, qui est en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Rovon, Saint-Gervais et Malleval, a fait de gros efforts financiers pour restructurer, agrandir et mettre aux normes incendie et accessibilité l'école et dispose des capacités d'accueil nécessaires ;

3/ La Commune et ses voisins du RPI disposent d'un restaurant scolaire avec 3 employées et d'une garderie matin et soir ;

4/ Des 3 élèves qui fréquentent ladite école, 2 font partie d'une famille de Vinay dont la maman a acheté une maison en cours d'année scolaire à Cognin-les-Gorges. Pour le 3^e, c'est un choix personnel assumé par les parents d'autant plus que la situation géographique de la famille la place au centre du RPI et en aucun cas dicté par des raisons médicales.

Un double du courrier sera envoyé au Préfet de l'Isère.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/05/2013

1/ Modalité de représentativité des communes à l'EPCI pour 2014

Les communes doivent se prononcer avant le 31 août 2013 sur le choix fait par le Conseil communautaire de la 3C2V de fixer à 40 le nombre de conseillers communautaires pour les échéances de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix, qui fixe également un nombre maximal de vice-présidents à 8 et à 2 le nombre de conseillers communautaires pour la commune.

2/ Statuts de la 3C2V

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la 3C2V. Ceux-ci donnent débat sur le paragraphe des équipements culturels concernant les bibliothèques qui ne semblent pas cohérent aux yeux de certains avec la gestion intercommunale de l'une d'entre elle, la médiathèque de Saint-Quentin/Isère ; le reste n'amenant pas de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts par 4 voix pour, 2 contre et 7 abstentions.

3/ Feux tricolores de type « Vert récompense »

Le Maire, conscient de la vitesse excessive des véhicules traversant le village sur la RD 1532 propose au Conseil Municipal diverses solutions pour réduire celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient la proposition de Gojon-Siletra pour la mise en place d'un fonctionnement de type « Vert récompense » sur les feux tricolores du carrefour RD 1532 – Rue de la Trainière pour un montant de 9 857 € HT.

4/ Réseau d'Initiative Publique (RIP)

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un RIP destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Afin de ne pas multiplier les travaux, il demande aux collectivités qui ont de gros travaux de voirie, d'anticiper l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique et pour cela déclarer l'intention de ceux-ci sur le site www.optic.rhonealpes.fr pour prétendre aux financements.

5/ Loi sur les scrutins locaux

M. le Maire fait part des principaux points de la loi sur les modes de scrutins locaux.

Pour les conseillers municipaux :

- ♦ scrutin de liste à partir de 1000 habitants,
- ♦ déclaration de candidatures aux municipales obligatoire pour les 2 tours à déposer en Préfecture,
- ♦ réduction de 9 à 7 conseillers municipaux pour les communes de moins de 100 habitants.

Pour l'intercommunalité :

- ♦ dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus dans l'ordre du tableau.

En direct des conseils...

Pour le Département :

- ♦ le nombre de cantons sera divisé par 2 sur des critères démographiques,
- ♦ son élection est prévu pour 2015, renouvelable tous les 6 ans au mois de mars,
- ♦ l'élection se fait sur un binôme paritaire au scrutin majoritaire à 2 tours, en cas de siège vacant, le binôme ne sera pas remplacé.

Pour la Région :

- ♦ les élections devaient avoir lieu en même temps que les départementales, ainsi que le renouvellement, mais un recours a été déposé au Conseil Constitutionnel.

6/ STEP

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de la STEP de la commune a été attribué par la 3C2V à l'entreprise ERE pour un montant de 345 266 €.

7 Révision du POS

Suite à la visite de la DDT, pour ouvrir une révision du POS, il faut le rendre compatible avec le SCOT de la région grenobloise et « toiler » les terrains où certaines formes de construction ne seront plus possibles.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/05/2013

1/ Programme voirie 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2013. L'entreprise Colas-Sgreg s'étant excusée, 2 offres sont parvenues à la Commune :

- l'entreprise Chambard pour une somme de 21 633,75 € HT,
- l'entreprise Cheval pour 23 310,50 € HT.

L'entreprise Chambard moins-disante, est retenue.

2/ Permis de construire

Le Conseil Municipal prend connaissance du permis de construire de Philippe Buisson concernant l'agrandissement d'une maison d'habitation. Le permis, désormais complet, est en cours d'instruction à la DDT.

3/ Modification N°3 du POS

Le Conseil Municipal prend connaissance du cahier des charges de la modification N°3 du POS pour la consultation des architectes urbanistes élaboré avec l'aide de

la DDT et du CAUE.

L'étude comporte 2 tranches :

- une tranche ferme portant sur l'élaboration du dossier de modification,
- une tranche conditionnelle sur l'étude de programmation architecturale et urbaine qui peut être raffermissée par la commune suite à la réalisation de la tranche ferme.

La modification prévue est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- faire le bilan du POS et mesurer l'écart de compatibilité avec le Scot de la Région Grenobloise ;
- faire passer en zone ND ou NC des zones classées U ou NA pour être dans l'esprit du Scot et se rapprocher des 3,6 ha que ce dernier a octroyé à Cognin pour son développement ;
- passage d'une zone NA à U afin de l'ouvrir à l'urbanisation ;
- la mise à jour des documents graphiques pour traduire les changements apportés par les points ci-dessus.

4/ Subventions 2013

Dans cette séance, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 20 € à Habitat et Développement Isère Savoie,
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
- 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
- 50 € à la MFR de Chatte.

Du nouveau pour les élections...

Les principaux points de la loi sur les modes de scrutins locaux

- Abrogation des dispositions créant le **conseiller territorial**.

Conseils départementaux

- Le conseiller général est renommé en **conseiller départemental**
- Son **élection se fait tous les 6 ans**, au mois de mars. Il n'y a plus de renouvellement par moitié des conseillers départementaux.
- L'élection se fait sur un **binôme paritaire au scrutin majoritaire à deux tours**. Le seuil de maintien au second tour serait à **12,5%** des inscrits. Les commissions permanentes et vice-présidents seront également paritaires.
- Le nombre de cantons sera divisé par deux (arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair). Dans les départements comptant plus de 500 000 habitants, le nombre de cantons ne pourra être inférieur à 17 (au moins 13 dans les départements de 150.000 à 500.000 habitants).
- Les deux candidats seront solidaires sur leur compte de campagne, mais plus après l'élection. En cas de siège vacant, **le binôme ne sera pas remplacé**.
- Les cantons seront redécoupés sur des critères démographiques par décret en conseil d'Etat, après avis du Conseil Général concerné. Seront pris en compte des aménagements *«de portée limitée spécialement justifiées par des considérations géographiques, de répartition de la population sur le territoire, d'aménagement du territoire ou par d'autres impératifs d'intérêt général »*.

Conseils municipaux

- Le **scrutin de liste (proportionnel) aux municipales** sera mis en place dans les communes de plus de **1000 habitants** (au lieu de 3500 actuellement).
- Une **déclaration de candidature aux municipales** sera obligatoire pour chaque tour de scrutin. Elle devra être déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture.
- Le texte de loi **ne prévoit plus de réduire de deux conseillers**, la taille des conseils municipaux des communes de moins de **3500 habitants**. La réduction ne concerne plus que les communes de moins de **100 habitants** dont le nombre de conseillers municipaux passent **de 9 à 7**.
- Dans les communes **de moins de 1000 habitants**, les bulletins déposés dans l'urne comportant **plus de noms qu'il n'y a de conseillers à élire seront valides (mais les derniers noms ne seront pas décomptés)**.

Intercommunalité

- Les délégués communautaires deviennent les **conseillers communautaires !**
- Pour leur élection, il n'est prévu qu'un simple **fléchage**. Dans les communes de plus de 1000 habitants, il y aura deux listes des conseillers intercommunautaires et conseillers municipaux sur un même bulletin. L'ordonnancement des deux listes devrait être quasiment identique, les conditions pour avoir des listes différentes étant restrictives.
- Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus dans l'ordre du tableau.

Région

- Les **prochaines régionales et départementales sont repoussées à 2015** (les élections avaient été avancées à 2014 par l'ancienne majorité) et le renouvellement aura systématiquement lieu en même temps pour les 2 échelons. Pour les régionales, cette date est menacée par recours qui a lieu devant le Conseil constitutionnel : en fonction de l'avis qui sera rendu par ce dernier, ces élections pourraient avoir lieu en 2014.

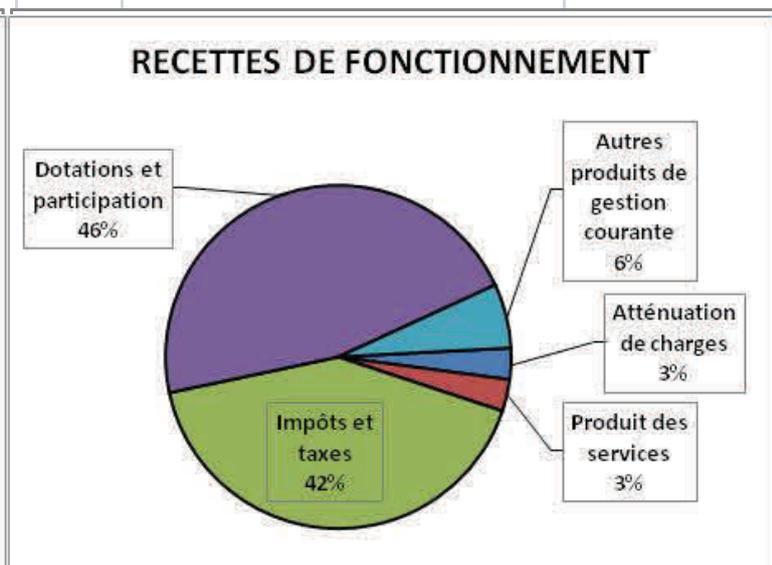
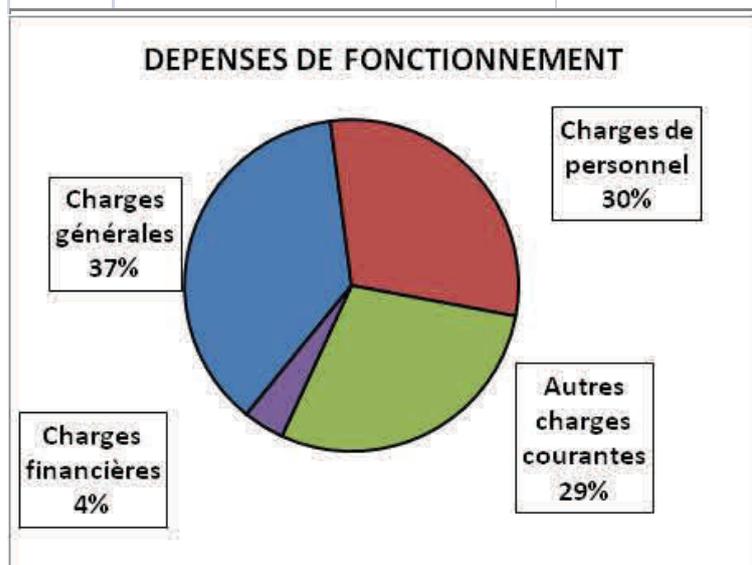
Ethique et autres dispositions

- Suppression de la possibilité pour un élu local de reverser à certains de ses collègues les sommes correspondantes à **l'écrêtement** des indemnités de fonction.
- Il ne sera plus possible de percevoir les **indemnités d'un mandat non devenu définitif** pour une personne en situation de cumul afin de limiter les recours abusifs.
- Les **directeurs des services** et les directeurs ou chef de **cabinet** de conseil régional, départemental, ou de l'EPCI ne pourront plus se présenter sur le ressort concerné.
- **Le mandat de conseiller municipal ou communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du CCAS de la commune ou de l'intercommunalité.**

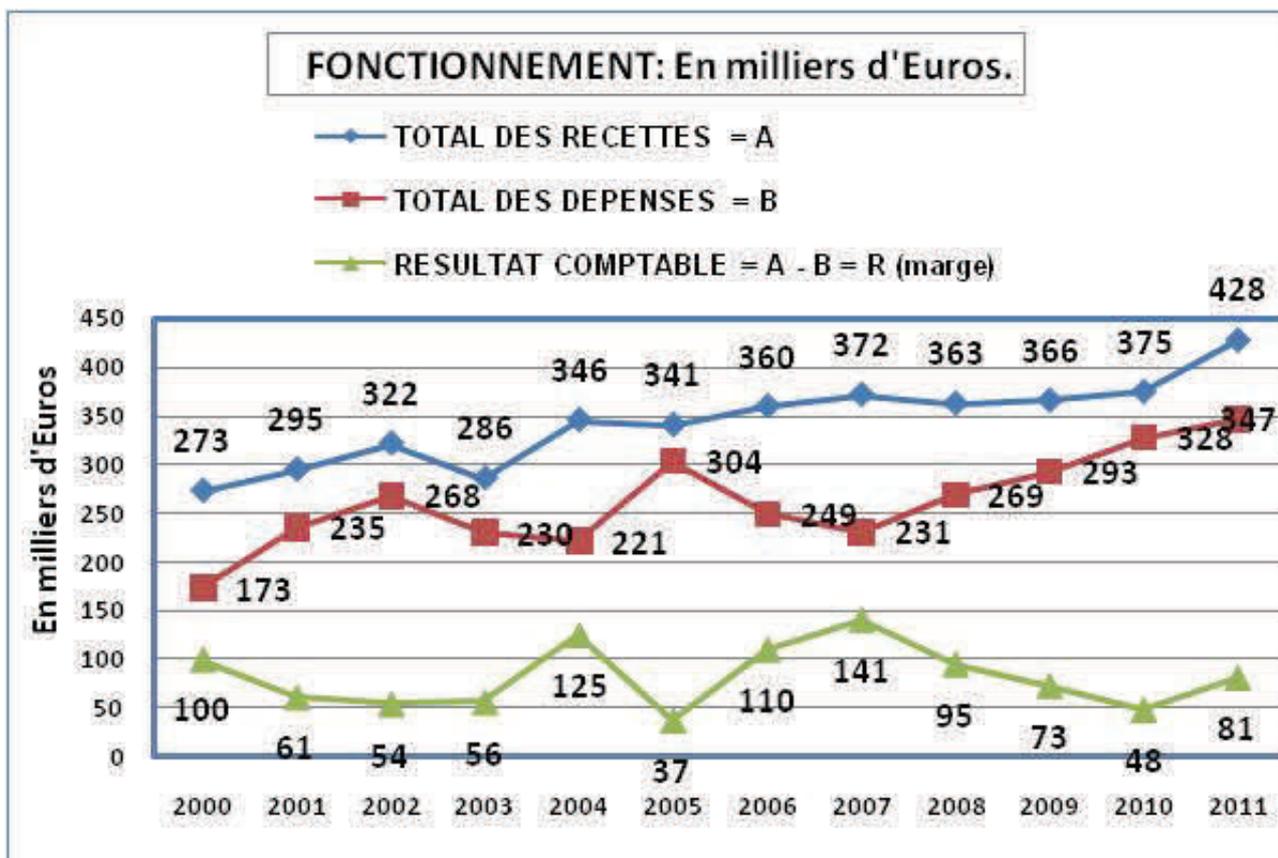
Dossier : Les finances de la commune...

1: BUDGET COMMUNAL CA 2012

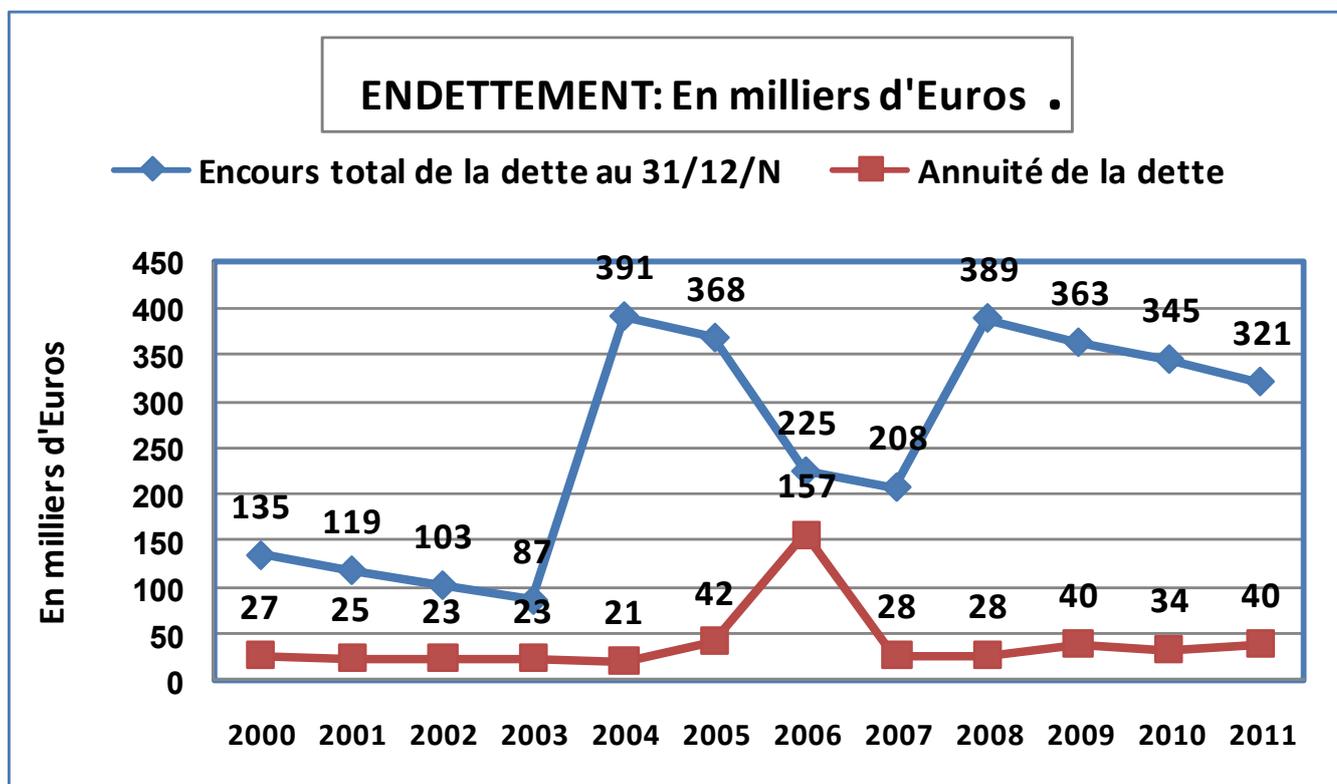
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges générales	133856	013	Atténuation de charges	13208
012	Charges de personnel	108172	70	Produit des services	13415
65	Autres charges courantes	104172	73	Impôts et taxes	186495
66	Charges financières	14369	74	Dotations et participations	208402
67	Charges exceptionnelles	540	75	Autres produits de gestion courante	27209
			76	Produit financiers	4
			77	Produits exceptionnels	37
			79	Transfert de charges	0
CA 2012 Recettes : 448 769,52 € Dépenses: 361 109,20€ Excédent: 87 660,32 €					
Total €		361109	Total €		448770



DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT		
1312	Réglul 2010	13 706,00	10222	Fonds de compensation FCTVA	15 679,00
1641	Emprunts	22 597,17	10223	TLE	595,00
2051	concession & droit similaire	4 527,12	1068	Reste à Affecta*	150 000,00
2128	Glissière s secu,	6 969,09	1323	Subvention du département	16 602,00
21312	Alarme poste	1 805,96			
21318	Autre bat, public	794,46			
2135	Fontaine	6 836,04			
2138	Points propres et murets	41 978,63			
2151	Programme voirie 2012	2 704,65			
2152	Panneaux	144,24			
21534	Electrification & éclairage public	8 580,79			
2158	Outillage technique	742,23			
2183	Ecole informatique	3 853,53			
2184	Radio CD MP3 ecoles	1 433,97			
2313	Archi., annonce légale garage	106637,9			
CA 2012 Recettes : 182 876,00 € Dépenses: 223 311,78 € Déficit: 40 435,78 €					
Total €		223 311,78	Total €		182 876,00



Les recettes et les dépenses de fonctionnement ne peuvent en aucun cas être négatives. Elles doivent à minima rembourser les annuités des emprunts, le restant servant à financer les dépenses d'investissements.



Nos expositions...

RETOUR SUR LA TROISIÈME ÉDITION DE COGN'ARTS

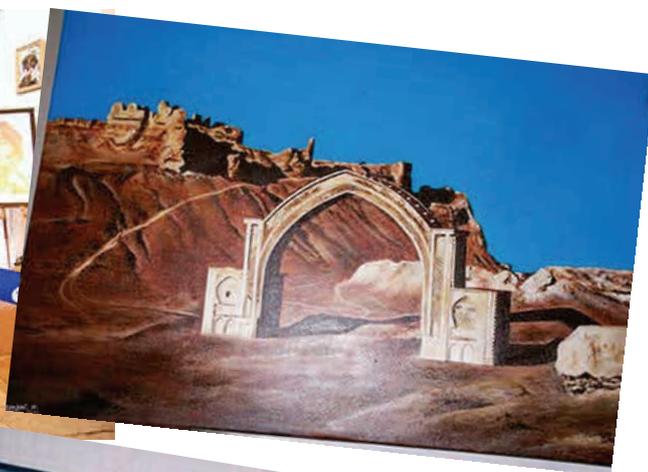
La première édition avait permis la découverte, parmi les habitants de notre village, de tous les artistes cachés. La seconde édition avait confirmé la première et avait vu l'arrivée d'animations culturelles telles que les mandalas de sable. La troisième édition aura vu un renouvellement des productions de nos artistes locaux et une ouverture vers d'autres cultures.

Commençons d'abord par nos artistes locaux, fidèles depuis le début : Michel Giuliani, Nicole et Michel De Gaudenzi, Karine Philippe-Chassard, les époux Ferrand, Nadine Noyelle, Geoffrey Girard. Ils nous ont montré au cours de cette troisième édition qu'ils avaient su se renouveler et étoffer leurs déjà riches productions.

Mais cette troisième a vu de nombreuses nouveautés : l'arrivée de jeunes artistes avec des styles plus contemporains (tags d'Eric Delguerra), des arts peu vus dans le cadre de Cogn'arts (des photographies de Clémence Beyrie) ou des artistes arrivés récemment sur notre village (Chrystelle Rozand avec quelques aquarelles). Eric Delguerra a aussi montré d'autres talents : ceux de magicien qu'il a pris plaisir à exercer au gré de ses rencontres avec des visiteurs, mais qu'il peut aussi présenter devant une assemblée bien plus importante. Geoffrey Girard a profité de cette exposition pour exposer les pastels de son ouvrage « Cognin les Gorges un village entre plaine et Vercors » et le dédicacer à ses admirateurs. Enfin Gladys Kalfon nous a présenté en premier son dernier spectacle de marionnettes, plein de poésie qui a séduit autant les petits que les grands.

Le plus de cette édition aura été, sans conteste, la venue de Hachem Barakzaï, cet artiste d'origine Afghane qui nous a montré combien le mélange des cultures était un apport pour notre société. Ce fut pour lui et pour tous ceux qui l'avait croisé lors de son passage au centre de réfugiés asiatiques, un temps fort de retrouvailles. Remercions le encore pour sa simplicité, sa chaleur et souhaitons lui un riche parcours artistique.

Espérons que ces trois premières éditions donneront à tous l'envie de poursuivre cette riche expérience.



Nos expositions...

L'ASSOCIATION "KAYITI, MAISON POUR HAÏTI"

Du 22 au 24 mars l'association a organisé dans la vieille église de Cognin une magnifique exposition de peintures et de sculptures.

Cette association s'est constituée après le terrible tremblement de terre en Haïti, par Régis Couder de Montpellier et François Couder de Cognin les Gorges. Leur but est d'apporter aux populations locales une aide durable en matière de logement mieux adapté aux séismes et aux cyclones. Des modèles de maisons pour l'habitat individuel, des locaux communautaires : écoles, dispensaires, maisons de l'enfance ont été élaborés par des professionnels de l'ossature bois. Ce programme a reçu un accueil très favorable des ONG haïtiennes, porteuses de projets, et de divers partenaires comme 2AIP (Aide et Action Internationale des Pompiers), la fondation Mérieux et le groupe Patriarche. Outre l'étude de modèles peu coûteux et résistants, l'objectif poursuivi est de former sur place des équipes capables de mener à bien les constructions projetées. Depuis trois ans plusieurs programmes ont déjà été terminés à Jacmel (110 maisons, un dispensaire) à Port au Prince (une école, un réfectoire). D'autres réalisations sont en cours à Léogane et Cap Haïtien.

C'est pour soutenir ces projets que l'association organise des expositions de peintures et de sculptures. Les principaux thèmes d'inspiration des artistes haïtiens, sont la glorification de la nature, les croyances, les luttes, l'imaginaire, de ce peuple opprimé tant par les hommes que par la nature.

Les sculptures reflètent aussi un art authentique issu de la récupération de bidons aplatis, découpés puis sculptés au burin et au marteau pour donner des œuvres très originales. Au cours de cette exposition, les visiteurs ont apprécié le déploiement de couleurs, de finesse, de beauté des œuvres dites naïves d'un peuple touchant et digne, exprimant la joie de vivre malgré les cataclysmes et la pauvreté.

Le premier court métrage réalisé en Haïti, a posé un regard sur la vie quotidienne, l'habitat populaire de ce pays, et présenté le travail réalisé par Kayiti. Un des prochains objectifs de l'association serait de permettre à quelques artisans de se former en France, afin qu'ils soient en mesure à leur tour de former et d'encadrer les ouvriers.



En parcourant les rues...

STATION D'EPURATION (STEP)...

LA SUITE +...

Dans la précédente édition, nous avons signalé que la Régie d'Eau et d'Assainissement de Vinay avait publié l'appel d'offres pour les travaux de construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux à Cognin les Gorges.

La commission d'appel d'offres a rendu son verdict : c'est la société ERE 38 qui a obtenu le marché pour un montant de 345 266, 00€ HT soit 412 938,14€ TTC pour la réalisation d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux pour 450 équivalents/habitants, dans le pré communal en amont du Pont du Nan sur la départementale D1532.

Cette station sera entièrement financée par la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Espérons que les travaux commencent dans les plus brefs délais, afin qu'elle soit le plus rapidement possible fonctionnelle, et que l'on rende enfin à notre rivière, le Nan, de l'eau dépolluée.

Début de ce projet 2007, fin de l'épisode

COUVERTURES...

Les deux toitures attenantes à celle de la Mairie, couvrant une partie de l'école et l'atelier de la commune ont été refaites par l'entreprise Oliveira de Vinay. Les tuiles, bandeaux et chéneaux, dans un très mauvais état, ont été remplacés pour un montant de 17 066€ TTC.

FERMETURES...

Les neuf paires de volets des logements situés au 1er étage du bâtiment de la Mairie ont été remplacées. Les travaux concernant leur fabrication et leur pose réalisés, par l'entreprise Rousset, s'élèvent à 5 138€ TTC.

ECLAIRAGE...

Rue St Joseph, de nouveaux luminaires ont été mis en place. Cet éclairage, satisfaisant pour certains riverains, pas pour d'autres, diffère du précédent. L'étude réalisée par le bureau Cit'Equip, dans un souci d'économie d'énergie et de pollution nocturne correspond aux normes exigées par le SEDI en vue des subventions allouées à la commune.



LES DECHETTERIES SE « PROFESSIONNALISENT »

Afin d'aider les professionnels à se conformer à la disposition législative qui prévoit que le producteur de déchets issus d'une activité professionnelle est responsable de ses déchets de leur production jusqu'à leur élimination finale (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée) et afin de ne pas faire supporter aux ménages le coût de collecte et d'élimination des déchets non ménagers, le SICTOM a instauré en date du 01 mai 2013 la facturation des dépôts des professionnels.

La configuration actuelle de la déchetterie de VINAY ne permettant pas ce type de gestion et dans l'attente de sa rénovation envisagée en 2014, seule la déchetterie de SAINT-SAUVEUR est à ce jour habilitée à recevoir les professionnels.

Pour rendre un meilleur service aux usagers ménagers comme aux professionnels, de nouveaux horaires d'ouverture ont aussi été mis en place au 01.05.2013 :

Jours	Bureaux du Sictom	Déchetterie St-Sauveur	Déchetterie Vinay
Lundi	9h – 12h et 14h – 17h	9h – 12h et 13h30 – 18h	13h30 – 18h
Mardi	9h – 12h et 14h – 17h	9h – 12h et 13h30 – 18h	9h-12h et 13h30-18h
Mercredi	9h – 12h et 14h – 17h	9h – 12h et 13h30 – 18h	13h30 – 18h
Jeudi	9h – 12h et 14h – 17h	9h – 12h et 13h30 – 18h	13h30 – 18h
Vendredi	9h – 12h et 14h – 17h	9h – 12h et 13h30 – 18h	9h-12h et 13h30-18h
Samedi	9h – 12h	9h – 18h	9h – 18h

Pour les professionnels, une plaquette d'information est disponible sur simple demande au bureau du SICTOM : Tél : 04.76.38.66.03 – Fax : 04.76.38.69.14 – Mail : accueil@sictomsg.fr

A titre indicatif, le tarif applicable aux professionnels par type de déchets est le suivant :

- Cartons, verre, ferrailles, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), ampoules et néons, piles : GRATUIT
- Bois brut : 3.50 €/m³, bois traités : 7.00 €/m³, encombrants : 12.00 €/m³, gravats : 12.00 €/m³
- Emballages souillés (produits toxiques), solvants, peintures : 0.50 €/kg, acides, bases : 1.00 €/kg
produits phytosanitaires et aérosols : 1.50 €/kg, produits dangereux autres ou non identifiés : 2.50 €/kg
- Pneus de VL : 2.00 €/l'unité, pneus de PL et agricoles : 15.00 €/l'unité

Sont refusés : ordures ménagères, amiante, déchets d'activités de soins à risques infectieux, films plastiques agricoles, déchets explosifs.

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

Les beaux jours arrivent et les nouveautés littéraires aussi. Vous avez une idée précise, venez à la bibliothèque, nous pourrions probablement vous satisfaire ...

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture :

- Mardi : 15h30 – 18h30
- Vendredi : 17h – 19h

Tarifs 2013 :

- 10€ / adulte / an
- 5€ / collégien, lycéen / an
- gratuit pour les enfants

Si vous êtes abonné et habitué d'Internet, vous avez accès au catalogue général des bibliothèques du Sud Grésivaudan (140 000 ouvrages), et vos réservations arrivent directement à Cognin. Le mode d'emploi de cette procédure est disponible à la bibliothèque.

En plus de l'ouverture au public; les bénévoles accueillent les enfants des écoles un après-midi tous les 15 jours. Les 80 élèves choisissent romans et documentaires dans la joie et la bonne humeur.

Les nounous du Relais Assistantes Maternelles se réunissent aussi une fois par trimestre dans nos locaux. Les animatrices, Gaëlle et Sandrine, miment et racontent des histoires aux tous petits sur une thématique choisie à l'avance. Un pur moment de bonheur pour tous... !

Nous rappelons que l'accueil des lecteurs ne peut se faire que grâce aux bénévoles. Pensons à remercier les "Dames de la bibliothèque" :

- Chantal et Jeanine qui assurent le vendredi
- Gisèle (la petite nouvelle), Armelle et Sylviane présentent le mardi pour les scolaires et le RAM

Un petit mot sur nos activités :

Les bénévoles ne se contentent pas d'assurer les permanences (280 heures en 2012), le travail en amont est considérable :

- gestion de l'infomatique
- coordination des administrateurs du réseau
- liaison avec le centre des prêtres (Bibliothèque Départementale et bibliothèque du réseau)
- commande, catalogue, couvrir les livres etc...

Si les "petites mains" couvrent et étiquettent, l'essentiel du travail de gestion est assuré par Sylviane.

Rappelons que depuis son arrivée en 2006, la bibliothèque a trouvé un nouveau souffle :

- passage à l'informatique en 2008
- renouvellement important du fond adulte
- restructuration et enrichissement des ouvrages pour la jeunesse (pour répondre à la demande des scolaires)
- création d'une section petite enfance

Toutes ces améliorations, ainsi qu'une augmentation importante du budget (merci la Commune), ont permis l'essor de notre "petite bibliothèque".

Nous rappelons à nos lecteurs (dont le nombre a doublé depuis 2006 : 130 abonnés) que la bibliothèque sera ouverte tout l'été, aux horaires habituels.

LES ECOLES

LE CARNAVAL

Avant la trêve des vacances pascales, les enfants du regroupement scolaire de Cognin, encadrés de Marie-Hélène Fontaine, d'Aurélie Cazal, d'Anaëlle Ginot, de Nicolas Durand ont invité les parents, les grands parents, les personnes âgées du village et des villages voisins pour un après-midi récréatif et créer du lien entre toutes les générations.



Au cœur du village...

Pour parfaire cette rencontre, les parents avaient préparé des crêpes et plein d'autres gâteaux pour un bon goûter à partager. Toutes les personnes présentes ont apprécié l'ambiance chaleureuse de ce moment passé ensemble.

L'ART PLASTIQUE S'INVITE À L'ÉCOLE

Ce vendredi, dernier jour de classe avant les vacances de printemps, les enfants du regroupement scolaire de Cognin ont bénéficié d'un atelier d'art plastique.

Perrine Villedieu de l'association Kimanyme est venue initier les enfants à la création d'objets, de marionnettes, d'animaux avec des produits et matériaux de récupération. Outre l'expérience de la matière, cet atelier développe, valorise la créativité manuelle et l'imaginaire. Les réalisations effectuées par les enfants amèneront celles-ci à servir d'illustrations pour le travail d'écriture collective, de romans, de nouvelles, de contes, mené par les enseignants.



Le sou des écoles par le biais de différentes manifestations a permis le financement de cette activité culturelle et de la journée littérature pour chacune des écoles de Rovon, de St Gervais et de Cognin les Gorges du regroupement pédagogique.

PARTICIPATION DES ELEVES A COGN'ARTS

Les élèves de l'école de Cognin ont surpris le public de l'exposition avec de belles peintures du village réalisées spécialement pour cette 3ème édition.

Expérience à renouveler.



Au cœur du village...

CLUB DES GORGES DU NAN

L'ASSEMBLEE GENERALE

Les aînés du Nan ont tenu leur assemblée générale. La présence d'Albert Glénat, maire de Cognin, de Sophie Borel et de Valérie Simoens, représentant le conseil municipal a été fortement appréciée.

Lucette Lemonsu, la Présidente, a fait le rapport moral du club. Les activités se sont succédées tout au long de l'année dans la salle de la cantine, mise gracieusement à disposition par la municipalité. Le club ne marque pas de pause pendant les périodes de congés. Les réunions ont lieu tous les quinze jours.

Toutes les personnes présentes ont une pensée particulièrement émue en évoquant Gaby.

Le bilan financier du club présenté par Mireille Reynaud-Dulaurier a été adopté à l'unanimité. Le bureau est reconduit.

- Lucette Lemonsu : présidente;
- Raymonde Richeton : secrétaire;
- Mireille Reynaud-Dulaurier : trésorière;
- Sylvette Baggi et Martine Repellin : membres du bureau;
- Chantal Donneger : auditeur libre.

Cette année, le club des Gorges du Nan est heureux d'accueillir Bernadette, Annie et Albert, nouveaux adhérents.

Le club prévoit son repas annuel à Charavines et goûtera à la douceur du lac de Paladru.

L'humeur sera tournée vers le soleil avec un projet de repas spectacle aux couleurs de Tahiti.

Si des volontaires sont intéressés, une section marche pourrait être envisagée avec une sortie une fois par mois pour débiter.



Une adhérente se propose d'accompagner soit une personne âgée ou malade pour un pèlerinage à Lourdes, par le biais d'une association de Bénévoles.

Laura Durand du Sictom prévoit une intervention pour parler du tri des déchets.

RENCONTRE AUTOUR DU TRI DES DECHETS



Les aînés du club des Gorges du Nan ont accueilli Laura Durand, animatrice du tri, et Bernard Bayle, vice-président du Sictom appelé désormais SMICTOM (syndicat mixte intercommunal de collectes et de traitements des ordures ménagères), pour une rencontre autour du thème du tri des déchets.



Le SMICTOM regroupe quarante cinq communes. Chaque commune dispose de plusieurs points de collecte.

En 2013, la facture reste fixe quelque soit le nombre de sacs déposés dans le molok. Mais il reste important de bien trier les déchets ménagers afin de favoriser un bon recyclage.

Des précisions ont été apportées pour chaque

Au cœur du village...

code couleur des conteneurs avec des petites astuces pour se souvenir de ce qu'il ne faut pas mettre, car il serait bien dommage que ces conteneurs ne soient pas exploitables. De nombreux déchets sont enfouis alors qu'ils pourraient être valorisés pour préserver les ressources, mais aussi par soucis d'économie financière de l'enfouissement et pour créer des emplois par le biais des filières de recyclage. Des réceptacles spéciaux sont prévus pour les piles usagées, dans les commerces qui vendent ces produits et dans le hall de la mairie de Cognin.

Les DASRIS (déchets d'activité de soins à risques infectieux) sont collectés de manière spécifique.

Certains déchets organiques peuvent être transformés en compost. Les déchets verts sont stockés, broyés sur la plateforme multifilière et distribués aux agriculteurs.

Les déchèteries permettent d'évacuer tous les déchets encombrants gratuitement avec la carte du Sictom. A partir du 1er avril, l'accès à la déchetterie sera payant pour les professionnels.

Sur la plateforme aussi : l'atelier recyclerie, association qui emploie des personnes en réinsertion, récupère et valorise divers équipements ménagers, meubles, vêtements, vélos et autre objets recyclables. Ces biens d'équipement sont réemployés et vendus à petits prix.

FOYER RURAL

PROGRAMME DE L'ETE

L'équipe de bénévoles du Foyer Rural vous propose son programme des festivités pour cet été :

samedi 13 juillet : 19h30 repas moules-frites dans le champ de la Bodega, uniquement sur réservation (les bulletins d'inscription seront bientôt dans vos boîtes aux lettres).

Le 2, 3 et 4 août la vogue annuelle :

vendredi 2:

- 20h30 concert gratuit (sous chapiteau) avec les groupes :
 - Faut qu'ça guinche (Rock Guinguette)
 - Trompe le Monde (Electro Rock)

samedi 3:

- 2ème édition du Challenge Vincent Simoens
- Bal mousse sous chapiteau avec SUN MUSIC



dimanche 4:

- 11h00 apéro chanté
- après-midi: pêche à la truite dans la fontaine organisée par l'association de pêche de Cognin,
- Festivités du dimanche après-midi...
- 19h30 repas ravioles
- 22h30 feu d'artifice suivi du bal populaire

Toutes les personnes voulant aider pour l'organisation des festivités sont les bienvenues.

Merci à tous !

SECTION GYMNASTIQUE DOUCE POUR SENIORS

Le foyer rural présente une nouvelle activité de gymnastique douce adaptée aux seniors.

Cette opportunité est due à Gisèle qui habite Cognin. Diplômée de la fédération de gymnastique volontaire avec 25 ans d'expérience, Gisèle anime gracieusement cette activité le mercredi matin à la salle des fêtes de 9h30 à 10h30.



Au cœur du village...

Ses cours sont basés sur un travail de déverrouillage articulaire tout en douceur, un renforcement des muscles profonds pour le maintien de la stature, des exercices d'équilibre pour la prévention des chutes. Progressivement des jeux de ballon, des exercices dansés seront proposés pour stimuler la perception spatiale, la coordination générale et la fonction mnésique.



NOUVEAU ! En septembre : Création d'un cours de stretching.

Il aura lieu le mardi de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Renseignements : Gisèle au 04 57 33 15 72.

INFORMATIONS UTILES



PASSERELLE SANTE

Passerelle Santé est un espace anonyme et gratuit, d'information et d'écoute.

Passerelle Santé vous accueille dans un cadre convivial :

- ♦ enfants
- ♦ ados
- ♦ jeunes
- ♦ parents
- ♦ adultes en situation de précarité

pour parler de vos soucis relationnels, familiaux,

de vos difficultés liées à l'alimentation, le tabac, l'angoisse, l'alcool, mal être...

Horaires et coordonnées :

Horaires :

Passerelle vous accueille tous les mercredis et jeudis de 14H à 17H (en périodes scolaires)

Adresse :

Réseau Santé

1-5 boulevard du champ de mars

38160 Saint-Marcellin.

☐ Tel 04 76 38 45 48

Mail : mission.sante@pays-saint-marcellin.fr

LISTE DES ARTISANS ET AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

Nous publions sur cette liste les artisans ou agriculteurs qui nous en font la demande, dans l'unique but d'informer nos concitoyens sur les services disponibles sur notre commune.

Si vous n'êtes pas mentionné sur cette liste et que vous désirez l'être, envoyez un message ou un courrier à l'adresse de la mairie. De la même façon, si vous figurez sur cette liste et que vous ne désirez plus y être, procédez de la même façon.

CENTRE DE LOISIRS

Et oui, le centre de loisirs de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors prend ses quartiers d'été à Cognin les Gorges du 22 juillet au 2 août et du 19 au 30 août à la salle des fêtes.

Les enfants de 3 à 11 ans seront accueillis de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Des sorties pour tous, des activités sportives, manuelles, de la création, de la découverte, des balades, etc....

La directrice est Madame Pèlerin Stéphanie, éducatrice pour jeunes enfants. Elle a été directrice de l'accueil de loisirs de Vinay de novembre 2008 à septembre 2010 et a donc une grande connaissance du fonctionnement.

Retrouvez le programme complet sur le site internet <http://ccvinay.sud-gresivaudan.org/>.

Au cœur du village...

INTERNET

LA FIBRE, ELLE EST OÙ ?

La fibre avait été annoncée dans le journal d'octobre 2012. Elle a été mise en place au début de l'année 2013. Mais les effets auprès des abonnés ne semblent pas manifestes. Pour être précis, la fibre est arrivée au centrale téléphonique. Les abonnés sont ensuite desservis par les paires de cuivre du réseau téléphonique. Ce dispositif permet théoriquement aux abonnés de notre commune de prétendre à des contrats ADSL de type 8Mo. Mais ces 8Mo sont un débit théorique, La réalité est plus près des 1 à 3Mo en fonction de l'éloignement de votre domicile par rapport au central téléphonique situé au hameau de la Tour à proximité du point de tri sélectif.

De plus, il faut vérifier au niveau de votre prestataire que votre abonnement théorique soit bien à 8Mo à minima. Dans le cas contraire, un type d'abonnement trop faible (2Mo, 1Mo ou 512 Ko) limite votre débit comme une pastille sur un compteur d'eau. Vérifiez votre contrat et contactez éventuellement votre prestataire pour le modifier si vous vous trouvez dans le cas évoqué précédemment.

En attendant que la fibre optique desserve chaque domicile dans nos zones rurales (échéance 5 ans, 10 ans, 20 ans...), il faudra vivre avec ce service limité et limitant !!!

HABITAT

RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT: Profitez de l'OPAH de la Communauté de Communes

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT
→ Profitez de l'OPAH Chambaran Vinay Vercors 2012-2017

→ améliorez, réhabilitez, créez votre logement ou votre location et bénéficiez de nouvelles aides

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMPOSEZ LE
N° Vert 0 800 111 237

→ Permanence le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 16h dans la salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

CHAMBARAN VINAY VERCORS
Agence nationale de l'habitat
Rhône-Alpes

Améliorez. Réhabilitez. Isolez. Créez votre logement ou votre location. Bénéficiez de nouvelles aides!

O.P.A.H: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les communes de la C.C. Chambaran Vinay Vercors.

Pour tout renseignement : N° vert 0 800 111 237 (appel gratuit depuis un fixe).

Permanence le 1er et le 3e lundi de chaque mois, de 14h00 à 16h00, salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay.

ETAT CIVIL

Il a vu le jour :



Eden DESSY, le 29 mars 2013, fils de Morgan DESSY et de Johanna MATEU, 282 Rue Saint Joseph

Il nous a quitté :



Gilbert DOLIN, le 21/04/2013, domicilié à Tullins

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Congés du 25 juillet au 16 août 2013

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Samedi de 09h à 11h
Fermée le mercredi
Congés du 10 au 31 août 2013 inclus

Déchetterie Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h
Vinay Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi : 09h à 18h

Déchetterie Lundi au vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h
St. Sauveur Samedi : 09h à 18h

Service dépannage des eaux en cas d'urgence :
Téléphonez au : 04 76 36 94 01

Service facturation eaux et assainissement et ordures ménagères: 04 76 36 90 57

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr
Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Geoffrey GIRARD

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Cécile Lau-
de, Sylviane Ageron, Linda Muzard,

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donnegger,

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 300 exemplaires.